

## **TERMS AND CONDITIONS**

### **1. Application**

- 1.1. These terms and conditions shall apply to the sale of any services by the Grand Tours and Safaris Namibia CC ("Company"), whether they arise out of:-
  - 1.1.1. Any offer made by the Company and accepted by the Client; or
  - 1.1.2. Any offer made by the Client and accepted by the Company, including any such offer made by the Client in response to a quotation from the Company.
- 1.2. All offers accepted as set out in 1.1 above are subject to these terms and conditions.

### **2. Payments**

- 2.1. Upon acceptance of any offer as set out in 1.1 above, the Client will immediately be required to make payment of a non-refundable deposit of 25% of the full Contract amount.
- 2.2. The balance of the Contract amount must be paid by the Client no later than 12 weeks prior to the Arrival Date of the Client. If the Contract is entered into within 31 days of Arrival Date of the Client, then the balance of the Contract amount is must be paid within 72 hours of being provided with a tax invoice by the Company.

### **3. Cancellations**

- 3.1. Any cancellation of a Contract must be done in writing and sent via email to [info@grandtoursandsafaris.com](mailto:info@grandtoursandsafaris.com).
- 3.2. In the case of any cancellation received 12 to 6 weeks prior to the Arrival Date, the client forfeits the deposit of 25% of the Contract value.
- 3.3. In the case of any cancellation received less than 6 weeks prior to Arrival Date, the client forfeits 100% of the Contract value
- 3.4. Certain specific suppliers have more stringent cancellation policies, the details of which will be made available on the quotation if applicable and which the Company general cancellation policy is subject to.
- 3.5. In the event of such more stringent cancellation policy being applied the Client will be liable accordance with the more stringent cancellation policy to the Company.
- 3.6. In the event that any Client fails to pay any amount to the Company on its due date, the Company is entitled to cancel the booking and claim damages in terms of this cancellation policy.
- 3.7. Failure on the part of the Client to comply with the terms and conditions set out herein shall entitle the Company in its sole discretion and regardless of reservations and payments already received, to cancel or refuse to accept the Client's booking.

### **4. Price increases**

- 4.1. All quotations and prices contained in the Company's price lists are subject to alterations without notice.
- 4.2. If a booking is changed to an earlier date than originally reserved, the Company will endeavour to change it. If the booking is for a later date, charges as per Clause 3 could apply.
- 4.3. The Company reserves the right to increase the price of any Contract prior to Arrival Date due to factors beyond the control of the Company, such as, without being limited to, and increase in fuel prices, new Government legislation, accommodation price increases, fluctuations in exchange rates, etc.

- 4.4. If the Company announces an increase in the Contract price in terms of this Clause, such addition amount must be paid to the Company before the Arrival Date of the Client or else the Company shall have the right to cancel the tour and the charges in Clause 3 will apply.

### **5. Changes to the Contract and/or Itineraries**

- 5.1. The Company shall at any time have the right, in its entire discretion, to alter the terms of the Contract and/or booking in relation to the route, timetable, itinerary and accommodation. The Company shall, however, make every effort to offer the Client an alternative tour of a comparable standard.
- 5.2. Should the alternative be of a lesser standard, the Client may be refunded the difference, but should there be an increase, the Client shall have the right to either reject the alternative and obtain a refund of the relevant portion of the original Contract sum, or to accept the alternative and pay the increased cost. In the event of the Client rejecting the alternative tour and claiming a refund, such rejection will be treated as a cancellation and the refund will be calculated according to Clause 3 hereof.
- 5.3. The Client shall have no claim against the Company for any damages arising out of the alternative booking.
- 5.4. The Company reserves the right to decline to accept or decline to retain any Traveller as a member of any group or on any tour at any time as a result of the non-payment of any amount due by the client in respect of such Traveller or if such Traveller interferes with any other member of any group and/or causes any disturbance or nuisance.
- 5.5. All travel arrangements such as flight bookings, reservations of hotel accommodation, reservation of motor transport and the like, made by the Company are subject to the booking conditions and cancellation provisions of the supplier thereof.
- 5.6. The Company reserves the right to alter or substitute routes, refreshments, meals, accommodations, itineraries, tours, services, vehicles and/or other arrangements should conditions necessitate. The Company will offer substitutes of equal value and will inform the client of any known changes before Arrival Date.
- 5.7. In accordance with international practice and as a courtesy to non-smoking passengers, the Travellers' co-operation is required in implementing a policy of prohibiting smoking on vehicles. At no time and under no circumstance is smoking permitted on vehicles. The guide or driver will ensure that sufficient comfort stops are made to enable Travellers to smoke outside.
- 5.8. Accommodation is as specified in the itinerary or brochure and is based on two people sharing a twin bedded or double room. The use of specific accommodation is subject to availability. The Company reserves the right to make use of alternative accommodation.

### **6. Interest charges**

- 6.1. The Company shall be entitled to charge interest at the maximum rate permissible as laid down in the Limitations and Disclosure of Finance Charges Act No 90 of 1981 as amended from time to time.
- 6.2. The Client shall pay interest on all amounts outstanding beyond the payment terms agreed to in 2.1

### **7. Limitation of Liability**

- 7.1. The Company shall not be liable for any loss, damage or expenses of any nature whatever suffered by the client or

any Traveller arising from:

- 7.1.1. the loss of or any damage to property;
- 7.1.2. the cancellation or curtailment of any tour;
- 7.1.3. Sickness, quarantine, weather conditions, war, riots, and/ or any other cause of any nature whatever, however caused and whether as a result of the Company's negligence or otherwise.

- 7.2. The Company accepts no liability for the death of, or injury to, loss and/ or damage to any person and /or property arising out of any act or omission of the Company, the supplier, any servant or agent of the Company or any supplier, whether as a result of negligence or otherwise. The Client and the Traveller shall be deemed to have waived, renounced and abandoned any and all rights and entitlements to which the client and the Traveller may be entitled under the provision of the law of the Republic of Namibia for any loss or damage to person and/or property.
- 7.3. Should sickness or accident interrupt a tour the Company shall not be liable for any loss, damage or expense arising there from, whether as a result of the Company' negligence or otherwise; nor any refund either total or partial, of money paid. The Company recommends that the Client advises Travellers to take out the necessary insurance to protect against any eventuality.
- 7.4. Without limiting the limitation as set out above, the Company's liability in terms of any claim brought against it by a Traveller shall be limited to the value of the services provided to such Traveller.

## 8. Traveller Obligations

- 8.1. One standard set of luggage, comprising one suitcase and one overnight bag per person is allowed. Luggage should be clearly marked.
- 8.2. The onus is on the Travellers or their agent to ensure that their passports are valid for travel and that they are in possession of valid visas for all countries being visited and that all necessary health certificates for these destinations are in order. The Company cannot be held liable for any necessary visas or other travel documents not held by Travellers.
- 8.3. In the event of a Traveller not having the necessary documentation to enter any area or country the Company shall reserve the right to leave the Traveller at the point of entry of such area or country. In such an event, the Company will not be held responsible to the Traveller for further travel arrangements.
- 8.4. The Client is required take out his/her own comprehensive travel insurance including medical cover, as well as cancellation and curtailment covers, as this is not covered by the Company. Should the Client fail to check-in for any services on the dates it has been booked or check-out prior to its completion, no refund will be made and no credit granted. Client should ensure that they have appropriate insurance cover.
- 8.5. Travellers shall be solely responsible for complying with the formalities required by police, customs, health and other authorities at the time of the Arrival Date, at the destination and whilst in transit. Whilst the Company will endeavour to provide the Client, prior to the Arrival Date, with the latest information concerning such regulations and restrictions. The Company shall not be responsible and does not accept any liability for any inaccuracies or omissions in this regard.
- 8.6. Travellers may not carry any unlawful articles or substances whilst travelling in the southern African region. Should any Traveller contravene the aforesaid prohibitions,

the Company will be entitled to immediately exclude the offender from the tour and such Traveller will be responsible for his or her own repatriation and all costs associated therewith. The Company will under no circumstance assist any such offender in any dealings or negotiations with any authority.

- 8.7. Should the Company or a supplier of the Company appoint a tour leader or guide in respect of any tour, then the Traveller must accept all reasonable instructions of such tour leader or guide.
- 8.8. The Traveller shall be reasonably fit to undertake the tour and make use of the services.

## 9. Children Policy:

- 9.1. Children 12 years and older will be charged the full adult per person rate on all services provided.
- 9.2. Children under the age of 12 years are not accepted on certain scheduled tours. Please ask our sales consultants for alternatives or to book the tour on a private or personalised basis.

## 10. Appropriation of payments

- 10.1. Any payments which may be made by the Client to the Company or which the Company may receive for payment or credit to the Client or from any other person for the account of the Client, may be appropriated by the Company in its discretion to any liability of the Client to the Company at the time of such payment, whether then due or not.

## 11. Cession, assignment & death

- 11.1. The Client shall not be entitled to cede, assign, delegate or otherwise deal with any of his rights and/or obligations hereunder without the prior written consent of the Company.
- 11.2. The Company shall have the right to cede all or any of its rights under any agreement entered into with the Client. The Client agrees to this and shall on receiving notification of any such cession and transfer, accept and recognise the cessionary and transferee as holder of such rights. After notification to the Client of such cession and transfer, all reference to the Company in these terms and conditions (including this clause) shall be interpreted as references to the cessionary and transferee.

## 12. Claims and damages

If the goods or any part of them are to be supplied in accordance with any instruction furnished by the Client the Client shall not have any claim of any nature whatsoever against the Company for any loss or damage sustained by the Client as a result of such instructions.

- 12.1. The Company shall be exempted from and shall not be liable under any circumstances for any claim for any alleged shortage in delivery unless written notice of the claim is received by the Company within seven (7) days after receipt of the goods by the Client.
  - 12.1.1. In so far as any of the Company's obligations of the delivery are carried out by any of its employees, agents or subcontractors, the provisions of clause 10.1 are stipulated for their benefit as well as the Company's and each of them shall be exempted accordingly.
- 12.2. The Client shall not have any claim of any nature whatsoever against the Company for any failure by the Company to carry out any of its obligations as a result of vis major, including, but without being limited to, any strike, lock out, shortage of labour or materials, delays in transport, accidents of any kind, any default, or any delay by any sub-contractor or supplier of the Company, riot, political or civil disturbance, the elements, any act of any

State or Government, any delay in securing any permit, consent or approval required by the Company for the supply of goods, or any other authority, or any cause whatsoever beyond the Company's control.

### 13. Suspension of Company's obligations

13.1.If any amount owed by the Client is not paid on the due date, then without prejudice to any other right it may have, the Company may immediately suspend the carrying out of any of its then uncompleted obligations until the payment is made.

### 14. Warranties

14.1.The Company undertakes to see to it that goods supplied will conform to specifications, and/or to any requirements specifically accepted in writing except as aforesaid, gives no warranty, express or implied in respect of material, workmanship or fitness of goods of any particular purpose, whether such purpose be known to the Company or not, even if the Company's advice regarding such specification and/or requirements was solicited and/or obtained. In the event of the goods proving not to be in accordance with the aforesaid specifications or requirements, the Company shall not be responsible for consequential damages (loss of Client's profit or any direct or consequential loss, damage) or charges which may arise therefrom. The Company's liability shall be limited to compensating the Client either by way of credit or replacement of materials to the invoiced value of the rejected material, plus transport charges incurred by the Client in the delivery of the material to him, taking into account his reclamation value in cases where it was agreed that material will be returned to the Works.

### 15. Jurisdiction and Legal costs

15.1.In the event of the matter being handed to an Attorney for collection then the Client shall be responsible for payment of all legal costs determined on the attorney and own client scale and collection commission calculated at the rate of 10% (ten percent) on each instalment.

15.2.Should the Company choose to bring legal proceedings against the Client in connection with or arising out of this Contract the Company shall be entitled (but not obliged) to bring such proceedings in the Magistrate's Court against the Client notwithstanding the amount in issue, and the Client thereby consents to the jurisdiction of the Magistrate's Court.

15.3.In all matters where it is or may be necessary to have recourse to the courts, the courts of the Republic of Namibia have sole jurisdiction to the exclusion of the courts of any other country and the law of the Republic of Namibia shall prevail.

### 16. Certificate of indebtedness

16.1.A certificate given under the hand of any Director or any Manager of the Company (whose appointment shall not be required to be proved) as to the amount of the Client's indebtedness and/or the surety's indebtedness from time to time, shall be prima facie proof of the amount then outstanding and shall be satisfactory for the purposes of provisional sentence, summary judgment or any other proceedings of whatsoever nature against the Client and/or the surety as may be deemed appropriate by the Company and shall be valid as a liquid document for such purpose.

### 17. Airline and Car Hire Clause

17.1.The Company will act as the agent of the client when

booking the client with a car hire company, an airline or air charter service. The client therefore contracts with the car hire company, airline or charter service and not with the Company.

17.2.Charter flights are normally operated by smaller type aircraft such as Cessna 210. Luggage is strictly limited to 10-15 kgs (depending on terms of particular airline used) per person in soft hold all type bags. Due to the desert heat, it is not safe to overload aircraft thus this limit needs to be strictly controlled.

### 18. General and Interpretation

18.1.Interpretation of the headings in these conditions is for convenience only and are not to be taken into account for the purpose of interpreting the contract.

18.2."Client" means the company or individual(s) identified on page 1 contracting to the services offered by The Company.

18.3."Contract" means any offer accepted as set out in clause 1.1 above.

18.4. "Service" means all tourism related services contracted by The Company, for and on behalf of the client including, but not limited to accommodation reservations, Fit's scheduled tours, flying safaris, charters, series, tailor made tours, special interest tours. Transfers and chauffeur drivers.

18.5."Traveller" and/or "Travellers" shall mean any person utilising the services contracted for.

18.6."Arrival Date" shall mean the scheduled date of arrival of the Traveller(s) in the Republic of Namibia.

18.7.The Company shall not be bound by any representation, warranty, promise or the like not recorded herein or agreed to by it in writing. No representation, term, warranty or condition, express or implied, shall be considered to be or to have been made or agreed or implied by reference to any other writing, advertisement or conversation.

18.8.No addition to, variation, or agreed cancellation of these conditions shall be of any force or effect unless reduced in writing and signed by or on behalf of any duly authorised representative of the Company.

18.9.No relaxation or indulgences granted to the Client by the Company at any time shall be deemed to be a waiver of any of the Company's rights in terms hereof, and such relaxation or indulgences shall not be deemed a novation of any of the terms and conditions set out herein, or create any estoppel against the Company.

18.10.Any claim or dispute which may arise between the Client and the Company or any Travellers and the Company including any claim for loss or damage due to injury to person or property shall be resolved by arbitration in accordance with the laws of the Republic of Namibia.

18.11.Both parties undertake that neither of them will disclose the terms of this agreement and these terms and conditions or any other confidential information as to the business or affairs of the other which either may acquire through operation of this agreement and these terms and conditions to any third party other than may be required by law.

18.12.The Client further consents to the Company processing the Clients' and the Travellers' personal information and consents to the Company sharing such information with any of its suppliers.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **1. Application**

- 1.1 Ces conditions générales s'appliquent à la vente de tous services par la Société Grand Tours and Safaris Namibia CC ("**la Société**"), qu'ils résultent soit de :
  - 1.1.1 Toute offre faite par la Société et acceptée par le Client ; ou
  - 1.1.2 Toute offre faite par le Client et acceptée par la Société, y compris une telle offre faite par le Client en réponse à un devis de la part de la Société.

- 1.2. Toutes les offres acceptées comme énoncé dans 1.1 ci-dessus sont soumises à ces conditions générales.

### **2. Paiements**

- 2.1 Sur acceptation de toute offre comme énoncé dans 1.1 ci-dessus, le Client sera tenu d'effectuer immédiatement le paiement d'un acompte non remboursable de 25% du montant total du Contrat.
- 2.2 Le solde du montant du Contrat doit être payé par le Client pas plus tard que 12 semaines avant la Date d'Arrivée du Client. Si le Contrat est signé dans les 31 jours précédant la Date d'Arrivée du Client, alors le solde du montant du Contrat doit être payé dans les 72 heures après qu'un reçu fiscal ait été fourni par la Société.

### **3. Annulations**

- 3.1 Toute annulation d'un Contrat doit être faite par écrit et envoyée par e-mail à [info@grandtoursandsafaris.com](mailto:info@grandtoursandsafaris.com)
- 3.2. Dans le cas d'une annulation reçue 12 à 6 semaines avant la Date d'Arrivée, le Client perd l'acompte de 25% de la valeur du Contrat.
- 3.3. Dans le cas d'une annulation reçue moins de 6 semaines avant la Date d'Arrivée, le Client perd 100% de la valeur du Contrat.
- 3.4. Certains fournisseurs ont des politiques d'annulation plus rigoureuses, dont les détails seront disponibles dans le devis le cas échéant et auxquelles la politique générale d'annulation de la Société est soumise.
- 3.5. Dans le cas où cette politique d'annulation plus rigoureuse s'appliquait, le Client y sera assujéti vis-à-vis de la Société.
- 3.6. En cas de non-paiement à l'échéance de toute somme due par un Client, la Société a le droit d'annuler la réservation et de demander des dommages-intérêts aux termes de cette politique d'annulation.
- 3.7. Le non-respect par le Client des conditions énoncées aux présentes donnera le droit à la Société à sa seule discrétion et en dépit des réservations et des paiements déjà reçus, d'annuler ou de refuser d'accepter la réservation du Client.

### **4. Hausses de prix**

- 4.1. Tous les devis estimatifs et prix figurant sur les listes de prix sont sujets à modifications sans préavis.
- 4.2. Si une réservation est modifiée pour une date antérieure à celle initialement réservée, la Société

s'efforcera de la changer. Si la réservation est pour une date postérieure, les frais selon la Clause 3 pourraient s'appliquer.

- 4.3. La Société se réserve le droit d'augmenter le prix d'un Contrat avant la Date d'Arrivée en raison de facteurs hors du contrôle de la Société, notamment, sans toutefois s'y limiter, hausse du prix des carburants, nouvelle législation gouvernementale, hausse des prix de l'hébergement, fluctuation des taux de change, etc.
- 4.4. Si la Société annonce une augmentation dans le prix du Contrat aux termes de cette Clause, ce montant additionnel doit être payé à la Société avant la Date d'Arrivée du Client, sinon la Société aura le droit d'annuler le tour et les frais mentionnés en Clause 3 s'appliqueront.

### **5. Changements apportés au Contrat et/ou à l'Itinéraire**

- 5.1. La Société aura à tout moment le droit, à son entière discrétion, de modifier les termes du Contrat et/ou de la réservation relativement au parcours, calendrier, à l'itinéraire et à l'hébergement. Toutefois, la Société s'efforcera d'offrir au Client un tour alternatif de même qualité.
- 5.2. Si l'alternative s'avérait être de moindre qualité, la différence de prix peut être remboursée au Client, mais si le prix en était plus élevé, le Client aura le droit soit de refuser l'alternative et obtenir le remboursement du montant du Contrat initial, ou d'accepter l'alternative et en payer le surcoût. Dans le cas où le Client refuse le tour alternatif et demande un remboursement, ce refus sera traité comme une annulation et le remboursement sera calculé selon la Clause 3 des présentes.
- 5.3. Le Client ne pourra faire une réclamation envers la Société pour tous préjudices découlant de la réservation alternative.
- 5.4. La Société se réserve le droit, à n'importe quel moment, de refuser d'accepter ou de garder un Voyageur en tant que membre d'un groupe ou sur un circuit, en raison du non-paiement de toute somme due par le Client pour ce qui concerne ce Voyageur ou si ce Voyageur est importun vis-à-vis de tout membre d'un groupe et/ou si il/elle est la cause de perturbations ou de troubles.
- 5.5. Tous les préparatifs de voyage comme les réservations de vols, de chambre d'hôtel, de voiture, etc., faits par la Société sont soumis aux conditions de réservation et aux clauses d'annulation du fournisseur de ces préparatifs.
- 5.6. La Société se réserve le droit de modifier ou de remplacer les circuits, rafraichissements, repas, hébergements, itinéraires, services, véhicules et/ou autres dispositions si les conditions le rendent nécessaire. La Société proposera des substituts de valeur équivalente et informera le Client de tout changement avant la Date d'Arrivée.
- 5.7. Conformément à la pratique internationale et par courtoisie envers les passagers non-fumeurs, la coopération des Voyageurs est requise pour mettre en œuvre une politique d'interdiction de fumer dans les véhicules. A aucun moment et en aucune

circonstance il n'est permis de fumer à bord de véhicules. Le guide ou le chauffeur veillera à ce que des haltes soient faites pour permettre aux Voyageurs de fumer à l'extérieur.

- 5.8. L'hébergement est tel que spécifié dans l'itinéraire ou le dépliant et sur la base de deux personnes partageant une chambre double ou à deux lits. L'offre d'un hébergement spécifique est soumise à disponibilité. La Société se réserve le droit de faire usage d'un hébergement alternatif.

## 6. Frais d'intérêts

- 6.1. La Société aura le droit de facturer des intérêts au taux maximum autorisé comme le prévoit la Loi N° 90 de 1981, telle que modifiée de temps à autre, sur les Limitations et la Divulgence des Frais Financiers.
- 6.2. Le Client paiera des intérêts sur tous les montants impayés au-delà des conditions de paiement convenues dans la clause 2.1.

## 7. Limitation de Responsabilité

- 7.1. La Société ne sera pas tenue responsable pour toute perte, dommage ou dépense de quelque nature que ce soit subies par le Client ou tout Voyageur résultant de :
  - 7.1.1 La perte ou toute dégradation d'un bien ;
  - 7.1.2 L'annulation ou le raccourcissement d'un tour ;
  - 7.1.3 Maladie, quarantaine, conditions météo, guerre, émeutes, et/ou toute autre cause de quelque nature que ce soit, et suite à une négligence de la Société ou autrement.
- 7.2. La Société décline toute responsabilité pour la mort de, ou blessure à toute personne, perte et/ou dégradation de tout bien personnel résultant d'un acte ou d'une omission de la part de la Société, de tout employé ou agent de la Société ou de tout fournisseur, suite à une négligence ou autrement. Le Client et le Voyageur seront présumés avoir renoncé et abandonné tous droits auxquels ils pourraient prétendre selon la loi de la République de Namibie pour tout préjudice ou dommage subi.
- 7.3. Si un voyage devait être interrompu pour cause de maladie ou d'accident, la Société ne sera pas tenue responsable pour toute perte, dommage ou dépense qui en résulterait, en raison de la négligence de la part de la Société ou autrement ; ni tenue de rembourser, en totalité ou partiellement, toute somme payée. La Société recommande que le Client conseille aux Voyageurs de souscrire l'assurance indispensable afin d'être protégé contre toute éventualité.
- 7.4. Sans restreindre les limitations énoncées ci-dessus, la responsabilité de la Société relativement à toute réclamation formulée à son encontre par un Voyageur sera limitée à la valeur des services fournis à ce Voyageur.

## 8. Obligations du Voyageur

- 8.1. Un ensemble standard de bagages comprenant une valise et un sac de voyage par personne est autorisé. Les bagages doivent être clairement étiquetés.

- 8.2. Il incombe aux Voyageurs ou à leur agent de s'assurer que leurs passeports sont valables pour voyager et qu'ils ont un visa d'entrée pour tous les pays visités et que tous les certificats sanitaires nécessaires pour ces destinations sont en ordre. La Société ne peut être tenue responsable si les Voyageurs ne sont pas en possession de ces documents de voyage indispensables.

- 8.3. Dans le cas où un Voyageur n'aurait pas les documents nécessaires pour entrer dans une région ou un pays, la Société se réserve le droit de laisser le Voyageur au point d'entrée de cette région ou pays. Dans cette éventualité, la Société ne sera pas tenue de prendre des dispositions de voyage supplémentaires pour le Voyageur.

- 8.4. Le Client est requis de prendre sa propre assurance tous risques y compris couverture maladie, annulation et raccourcissement, car cela n'est pas couvert par la Société. Si le Client manque de se présenter pour une prestation à la date qui a été réservée, ou se retire avant qu'elle ne soit achevée, il ne sera accordé aucun remboursement ni avoir. Les Clients doivent s'assurer qu'ils ont une couverture d'assurance appropriée.

- 8.5. Les Voyageurs ont seuls la responsabilité de se conformer aux formalités requises par les autorités policières, douanières, sanitaires et autres au moment de la Date d'Arrivée, au lieu de destination et en transit. La Société s'efforcera de fournir au Client, avant la Date d'Arrivée, les informations les plus récentes concernant ces règlements et restrictions. La Société n'acceptera aucune responsabilité pour toutes inexactitudes ou omissions à cet égard.

- 8.6. Il est interdit aux Voyageurs de transporter des articles ou des substances illicites lorsqu'ils voyagent dans la région d'Afrique australe. Si un Voyageur ne respecte pas ces interdictions, la Société sera en droit d'exclure immédiatement le contrevenant du circuit et ce Voyageur devra s'occuper seul de son rapatriement dont tous les frais seront à sa charge. En aucun cas la Société n'aidera ce contrevenant dans tous rapports ou toutes négociations avec l'autorité concernée.

- 8.7. Si la Société ou un des fournisseurs de la Société nomme un responsable ou un guide sur n'importe quel circuit touristique, le Voyageur doit accepter toutes les instructions raisonnables données par ce responsable ou guide.

- 8.8. Le Voyageur doit être en bonne santé pour entreprendre le voyage organisé et profiter des prestations.

## 9. Politique concernant les enfants

- 9.1. Le tarif pour toutes les prestations fournies en ce qui concerne les enfants de plus de 12 ans est le même tarif que celui d'un adulte.

- 9.2. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas acceptés sur certains circuits réguliers. Vous pouvez demander à nos conseillers de vente des circuits alternatifs ou réserver un circuit privé ou personnalisé.

## 10. Affectation de paiements

10.1 Tous paiements faits par le Client à la Société ou que la Société reçoit pour paiement ou à porter au crédit du Client, ou provenant de toute autre personne pour le compte du Client, peuvent être affectés par la Société, à sa discrétion, à toute dette du Client envers la Société au moment d'un tel paiement, qu'il soit exigible ou non.

## 11. Cession, transmission & décès

11.1 Le Client n'a pas le droit de céder, transmettre, déléguer ou traiter autrement ses droits et/ou ses obligations aux termes des présentes sans l'accord préalable par écrit de la Société.

11.2 La Société a le droit de céder tous ou n'importe lequel de ses droits en vertu de tout accord conclu avec le Client. Le Client en convient et, à réception de la notification d'une telle cession et transfert, accepte et reconnaît le cessionnaire en tant que titulaire de ces droits. Après notification de cette cession au Client, toute référence à la Société dans ces modalités et conditions (y compris cette clause) sera interprétée comme référence au cessionnaire.

## 12. Réclamations et dommages

Si les prestations ou toute partie de celles-ci doivent être fournies suivant des instructions données par le Client, celui-ci ne pourra faire aucune réclamation de quelque nature que ce soit à l'encontre de la Société pour toute perte ou tout dommage subi par le Client résultant de ces instructions.

12.1 La Société sera exemptée de et ne sera en aucun cas responsable pour toute réclamation concernant toute insuffisance présumée dans la prestation des services à moins qu'une notification écrite de la revendication du Client ne soit reçue par la Société dans les sept (7) jours suivant la prestation.

12.1.1 Dans la mesure où les obligations de livraison de la Société sont exécutées par l'un ou l'autre de ses employés, agents ou sous-traitants, les dispositions de la clause 10.1 sont stipulées dans leur intérêt et celui de la Société et ils seront exemptés en conséquence.

12.2 Le Client ne pourra faire de réclamation de quelque nature que ce soit à l'encontre de la Société pour toute incapacité de celle-ci à remplir ses obligations résultant d'un cas de force majeure, incluant mais sans s'y limiter, grève, fermeture, pénurie de main d'œuvre ou de produits, délais dans les transports, accidents de toute nature, tout manquement ou tout retard de la part d'un sous-traitant ou d'un fournisseur de la Société, émeutes, troubles politiques ou civils, catastrophe naturelle, toute action d'un Etat ou d'un Gouvernement, tout retard dans l'obtention d'une autorisation, un accord ou approbation exigés par la Société pour la fourniture de produits, ou toute autre autorité, ou quelque cause que ce soit.

## 13. Suspension des obligations de la Société

13.1 Si une somme due par le Client n'est pas payée à la date d'échéance, alors la Société peut, sans préjudice de tout autre droit, suspendre immédiatement l'exécution de n'importe laquelle

de ses obligations non remplies à ce moment là jusqu'à ce que le paiement soit fait.

## 14. Garanties

14.1 La Société s'engage à faire en sorte que les produits fournis soient conformes aux spécifications, et/ou à toutes exigences spécifiquement acceptées par écrit sous réserve de ce qui précède, ne donne aucune garantie, expresse ou implicite en ce qui concerne la matière, la facture et l'adéquation des produits à usage particulier, que cet usage soit connu de la Société ou non, même si l'avis de la Société concernant ces spécifications et/ou exigences a été sollicité et/ou obtenu. Si les produits s'avéraient être non conformes aux spécifications et/ou exigences susmentionnées, la Société ne sera pas responsable des dommages consécutifs (perte de profit pour le Client ou tout autre dommage consécutif) ou frais qui pourraient en découler. La responsabilité de la Société se limitera à dédommager le Client soit sous forme de crédit ou par le remplacement des produits à la valeur facturée des produits refusés, plus les frais de livraison encourus par le Client, en tenant compte de la valeur de récupération lorsqu'il avait été convenu que les produits seraient retournés à l'Usine.

## 15. Juridiction et Frais de justice

15.1 Dans le cas où l'affaire serait confiée à un Avocat pour recouvrement, le Client assumera alors le paiement de tous les frais judiciaires déterminés selon le propre barème de l'avocat et du client, et d'une commission de recouvrement calculée au taux de 10% (dix pour cent) sur chaque versement.

15.2 Si la Société décide d'engager des poursuites judiciaires contre le Client à propos ou découlant de ce Contrat, elle aura le droit (mais pas l'obligation) d'engager ces poursuites auprès du Tribunal d'Instance quelque soit le montant controversé, et le Client accepte de ce fait la compétence de ce Tribunal.

15.3 Dans toutes les affaires où il est ou pourrait être nécessaire d'avoir recours aux instances judiciaires, les tribunaux de la République de Namibie ont compétence à l'exclusion de tout autre pays et la législation de la République de Namibie doit prévaloir.

## 16. Reconnaissance de dette

16.1 Une reconnaissance de dette portant la signature d'un Directeur ou d'un Administrateur de la Société (dont le poste n'aura pas à être prouvé) concernant le montant de la dette du Client et/ou parfois de la dette du garant, sera une preuve suffisante du montant dû à ce moment là et sera un élément satisfaisant aux fins d'une condamnation provisionnelle, d'un jugement en référé ou toute autre procédure de quelque nature que ce soit contre le Client et/ou le garant comme il peut être estimé approprié par la Société et sera valable comme un document limpide à cette fin.

## 17. Clause compagnie aérienne et location de voiture

- 17.1 La Société agit en tant qu'agent du client lorsqu'elle fait une réservation auprès d'une société de location de voiture, une compagnie aérienne ou un service de vols charter. Le Client s'engage donc par contrat avec ces sociétés et non pas avec la Société.
- 17.2 Les avions affrétés pour les vols charter sont en général plus petits, de type Cessna 210. Les bagages sont strictement limités à 10-15 kg (selon les modalités de la compagnie aérienne utilisée) par personne. En raison de la chaleur du désert, il est dangereux de surcharger l'avion et cette limitation doit être rigoureusement contrôlée.

## 18. Généralité et Interprétation

- 18.1 Les intitulés des présentes conditions générales sont insérés uniquement par souci de commodité et il n'y a pas lieu d'en tenir compte aux fins d'interpréter le contrat.
- 18.2 « Client » désigne la société ou la/les personne(s) identifiée(s) en page 1 signant un contrat pour les services offerts par la Société.
- 18.3 « Contrat » désigne toute offre acceptée comme énoncé dans la clause 1.1 ci-dessus.
- 18.4 « Service » désigne toutes prestations de service en relation avec le tourisme retenues par contrat par la Société, pour et au nom du client, y compris mais sans s'y limiter, réservations d'hébergement, circuits programmés individuels, safaris aériens, charters, circuits sur mesure, circuits thématiques, transferts avec chauffeur.
- 18.5 « Voyageur » et/ou « Voyageurs » désigne toute(s) personne(s) utilisant les services retenus par contrat.
- 18.6 « Date d'Arrivée » désigne la date d'arrivée programmée du/des Voyageur(s) en République de Namibie.
- 18.7 La Société ne sera pas liée par toute déclaration, garantie, promesse ou autre chose semblable, non notée aux présentes ou acceptée par elle par écrit. Aucune déclaration, modalité, garantie ou condition, expresse ou implicite, ne sera considérée être ou avoir été faite ou acceptée ou sous-entendue par référence à tout autre écrit, publicité ou conversation.
- 18.8 Aucun ajout, modification ou annulation convenue à/de ces conditions générales, ne sera pleinement applicable à moins d'être mis par écrit et signé par ou au nom de tout représentant dûment autorisé de la Société.
- 18.9 Aucun rabais ou délai de paiement accordé au Client par la Société à n'importe quel moment, ne sera considéré comme étant une renonciation à n'importe lequel des droits de la Société selon les modalités des présentes, et ces rabais ou délais de paiement ne seront pas considérés comme une novation de n'importe laquelle des conditions énoncées aux présentes, ou ne créeront une fin de non-recevoir contre la Société.
- 18.10 Toute réclamation ou tout litige qui pourrait survenir entre le Client et la Société ou entre tous Voyageurs et la Société, y compris toute réclamation pour perte ou dommage en raison de blessure à personne ou dommage aux biens, sera résolu par arbitrage conformément à la législation de la République de Namibie.
- 18.11 Les deux parties s'engagent à ce que ni l'une ni l'autre ne dévoilera les modalités de cet accord et ces conditions générales ou toutes autres informations confidentielles concernant les activités commerciales ou les affaires de l'autre que l'un ou l'autre pourrait obtenir par le fonctionnement de cet accord et ces conditions générales à toute tierce partie sauf pour se conformer à la loi.
- 18.12 Le Client consent également à ce que la Société traite les données personnelles du Client et des Voyageurs et les partage avec n'importe lequel de ses fournisseurs.